



TARIFS EN VIGUEUR AU CENTRE POLYVALENT DE L'ENFANCE INTERINSTITUTIONNEL (CPE)

(approuvés par le Comité des activités sociales (CAS) le 30/09/2016 et indexés au 01/01/2025)

Barème des revenus familiaux mensuels nets

Ce barème permet de déterminer le tarif applicable en fonction du revenu mensuel du ménage et du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Ménage avec 1 enfant	< 5180€	< 6910€	< 10370€	< 13810€	≥ 13810€
Ménage avec 2 enfants	< 6340€	< 8630€	< 13240€	< 17270€	≥ 17270€
Ménage avec 3 enfants	< 7480€	< 10940€	< 16120€	< 20720€	≥ 20720€
Ménage avec 4 enfants ou plus	< 8630€	< 12660€	< 18990€	< 24180€	≥ 24180€

⇒ LA CONTRIBUTION PARENTALE EST COMPOSEE DE DEUX ELEMENTS :
LE TARIF DU MODE DE FREQUENTATION + LE PRIX DU REPAS

NB : La cotisation du mois de juin pourra être plus élevée car elle se réfère au mois de juin et début juillet (fin de l'année scolaire à l'école européenne).

Tarif par enfant en fonction du mode de fréquentation

Mode de fréquentation	Type cotisation	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
Garderie : <u>plein-temps</u> (a)	mensuelle	104€	219€	274€	328€	437€
Garderie : <u>mi-temps</u> (b) / Centre d'études et de loisirs : <u>plein-temps</u> (c)	mensuelle	73€	153€	191€	231€	307€
Garderie / Centre d'études et de loisirs : <u>1 fois par semaine</u> <u>Pas applicable cette année</u>	mensuelle	42€	87€	109€	131€	175€
Vacances d'été : <u>plein-temps</u> (toute la journée) (d)	hebdomadaire	31€	66€	81€	99€	131€
Vacances d'été : <u>mi-temps</u> (matin ou après-midi) (d)	hebdomadaire	15,50€	33€	40,50€	49,50€	65,50€
Dépannages (le tarif indiqué correspond à une demi-journée)	selon l'inscription	3,10€	6,70€	8,20€	9,90€	13,10€

- (a) Garderie « plein-temps » : fréquentation matin **et** après-midi, à partir de 2 jours par semaine
- (b) Garderie « mi-temps » : fréquentation matin **ou** après-midi, à partir de 2 jours par semaine
- (c) Centre d'études et de loisirs « plein-temps » : fréquentation l'après-midi, à partir de 2 jours par semaine
- (d) **Vacances d'été** : les modifications d'inscription pour les vacances d'été ne sont pas acceptées après la date limite d'inscription.

Les vacances d'été débutent le premier jour ouvrable après le dernier jour d'école à l'École européenne et finissent le jour précédent la rentrée suivante.

Pour plus d'informations sur le détail du calcul des cotisations, veuillez vous référer au *Règlement d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE* ainsi qu'aux *Modalités d'exécution*.

Prix du repas

Pour le CPE du Kirchberg et Bertrange/Mamer, la facturation est effectuée par le prestataire SODEXO : <https://www.sodexoeducation.lu/>

Exemples de calculs de la contribution parentale pendant l'année scolaire (hors dépannages et vacances d'été)

- Centre d'études et de loisirs

Le revenu d'un ménage avec 3 enfants est de 6586,03€. Le tarif appliqué sera le tarif 1 (cf. tableau "barème des revenus").

- pour un enfant fréquentant le Centre d'études et de loisirs, dans un groupe du primaire, à **plein-temps** (les après-midis), tous les jours :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin					
repas					
après-midi					

le prix de la cotisation parentale mensuelle sera de **73 €** (présence) ; les repas seront facturés par le prestataire concerné de chaque site.

- pour un enfant fréquentant le Centre d'études et de loisirs, dans un groupe du secondaire, à **plein-temps** (les après-midis), tous les jours :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin					
repas					
après-midi					

le prix de la cotisation parentale mensuelle sera de **73 €** (présence) ; le repas n'est pas pris en compte car l'enfant mange à l'école européenne.

- Garderie

Le revenu du ménage avec 3 enfants est de 6586,03€. Le tarif appliqué sera le tarif 1 (cf. tableau "barème des revenus").

- pour un enfant *non scolarisé* fréquentant la Garderie à **plein-temps** (les matins et les après-midis), tous les jours :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin					
repas					
après-midi					

le prix de la cotisation mensuelle sera de **104 €** (présence) ; les repas seront facturés par le prestataire concerné de chaque site.

- pour un enfant *scolarisé* fréquentant la Garderie, à **mi-temps** (les après-midis), tous les jours :

	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
matin					
repas	*				
après-midi					

le prix de la cotisation mensuelle sera de **73 €** (présence) ; les repas seront facturés par le prestataire concerné de chaque site.

* L'enfant prend le repas du lundi à l'École européenne.